

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti



17

Comptes annuels

de la commission de
surveillance de la CCNT
www.ccnt.ch



KPMG SA
Audit
Viaduktstrasse 42
CH-4002 Bâle

Case postale 3456
CH-4002 Bâle

Téléphone +41 58 249 91 91
Téléfax +41 58 249 91 23
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à la commission de surveillance sur les comptes annuels de

Office de contrôle de la CCNT, Bâle

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Office de contrôle de la CCNT, comprenant le bilan, le compte de résultat et le compte d'exploitation et annexe pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2017.

Responsabilité de la gérance

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe à la gérance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la gérance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, au règlement et au cahier de charges.

KPMG SA

Claudio Boller
Expert-réviseur agréé

Viktor Frank
Expert-réviseur agréé

Bâle, le 30 avril 2018

Annexe:

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat et du compte d'exploitation

Bilan

Actifs per 31.12.2017

Actif circulant

Liquidités

Caisse	8'014.30
Compte postal	22'537'965.53
Comptes bancaires	6'268'207.20
Comptes bancaires EUR	111'005.00

Total Liquidités

28'925'192.03

Comptes de transfert

-2'542.55

Autres créances à court terme

16'266.24

Actifs transitoires

1'500'040.00

Total Actif circulant

30'438'955.72

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Installation et mobilier	1.00
Véhicules	257'687.29

Total Immobilisations corporelles

257'688.29

Total Actif immobilisé

257'688.29

Total Actifs

30'696'644.01

Passifs et capitaux propres

Capitaux étrangers

Capitaux étrangers à court terme

Créanciers (CCNT)	-775'458.74
Engagement envers le fonds d'exploitation	-1'057'416.55
Passifs transitoires	-25'500.00
Provisions à court terme CCNT	-2'576'188.10
Provisions à court terme Formation et perfectionnement	-5'713'007.78

Total Capitaux étrangers à court terme

-10'147'571.17

Capitaux étrangers à long terme

Provisions Formation et perfectionnement	-15'687'312.28
--	----------------

Total Capitaux étrangers à long terme

-15'687'312.28

Total Capitaux étrangers

-25'834'883.45

Capitaux propres

Capital reporté	-4'674'125.95
Résultat	-187'634.61

Total Capitaux propres

-4'861'760.56

Total Passifs

-30'696'644.01

Compte d'exploitation

Recettes d'exploitation 2017

Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	
Contributions d'employeurs	7'719'911.96
Contributions de salariés	1'010'555.56
Autres recettes	72'957.37
Sanctions	343'620.75
Défraiement de l'office de contrôle	21'002.55
SECO Contrôle de l'emploi, Mesures d'accompagnement	5'000.00
Total Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	9'173'048.19
Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	
Contributions d'employeurs	9'897'323.03
Contributions de salariés	1'295'584.05
Total Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	11'192'907.08
Autres recettes	
Autres recettes opérationnelles	10'500.40
Recettes financières	9'994.52
Total Autres recettes	20'494.92
Total Recettes d'exploitation	20'386'450.19
Charges d'administration	
Charges de personnel	-298'075.83
Charges d'administration et d'informatique	
Locaux	-40'523.57
Véhicules	-14'995.44
Assurances de choses	-805.51
Recouvrements de créances	-360'048.27
Total Charges d'administration et d'informatique	-416'372.79
Autres Charges opérationnelles	
Charges de la commission de surveillance	-236'639.15
Système informatique	-11'100.71
Autres charges administratives	-9'972.51
Frais	-9'048.58
Total Autres Charges opérationnelles	-266'760.95
Amortissements	-18'271.03
Total Charges d'administration	-999'480.60

Charges d'exécution de la convention 2017

Charges pour prestations de tiers	-106'572.25
Charges de personnel	-2'228'475.62
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-161'553.98
Véhicules	-82'474.90
Assurances de choses	-805.51
Système informatique	-105'456.74
Autres charges opérationnelles	-130'483.44
Frais	-141'054.33
Total Autres Charges opérationnelles	-621'828.90
Amortissements	-100'490.66
Affectations aux partenaires sociaux pour exécution de la convention	
Total employeurs	-1'100'000.00
Total salariés	-1'100'000.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-2'200'000.00
Total Charges d'exécution de la convention	-5'257'367.43
<u>Charges de conseil et consultation juridique</u>	
Charges de personnel	-508'652.25
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-145'614.71
Assurances de choses	-805.51
Système informatique	-22'201.42
Autres charges opérationnelles	-100'828.88
Total Autres charges opérationnelles	-269'450.52
Total Charges de conseil et consultation juridique	-778'102.77
<u>Charges pour formation et perfectionnement</u>	
Charges de personnel	-182'415.94
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-23'773.83
Assurances de choses / recouvrements de créances	-805.51
Système informatique	-11'100.71
Autres charges opérationnelles	-9'972.51
Communication et marketing	-6'000.00
Autres Charges opérationnelles	-51'652.56
Formation et perfectionnement	
Prise en charge de coûts de cours et d'examens	-1'419'911.10
Prise en charge de coûts pour absence au poste de travail	-802'030.70
Administration externe	-279'000.00
Coûts de formation non couverts	-250'000.00
Total Coûts de formation et perfectionnement	-2'750'941.80
Affectations aux partenaires sociaux pour formation et perfectionnement	
Total employeurs	-2'354'000.00
Total salariés	-2'040'889.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-4'394'889.00
Total Charges de formation et perfectionnement	-7'379'899.30

Autres charges 2017

Autres Charges diverses	-34'459.50
Charges financières	-22'731.19
Total Autres charges	-57'190.69

Projets

Projet nouveau champ d'application

Charges de personnel	-87'813.16
Locaux	-41'063.89
Véhicules	-7'497.72
Autres charges d'exploitation	-22'709.86
Charges d'administration et d'informatique	-11'100.71
Amortissements	-9'135.51
Total Projet nouveau champ d'application	-179'320.85

Projet nouvelle informatique

Programmation, gestion du projet, conseil	-801'557.43
Charges de personnel	-23'703.01
Charges d'administration	-37'583.55
Autres charges opérationnelles	-4'986.26
Total Projet nouvelle informatique	-867'830.25

Projet Communication

Charges pour marketing et services	-253'640.15
Charges d'administration et d'informatique	-7'050.35
Autres charges opérationnelles	-4'986.26
CCNT Surveillance	-27'162.00
Service médias	-1'462.10
Projet « bonne pour tous »	0.00
Total Projet Communication	-294'300.86

Projet Certification ISO

Rapport de gestion	-23'029.85
---------------------------	-------------------

Rapport de gestion	-49'285.20
---------------------------	-------------------

Total Projets	-1'413'767.01
----------------------	----------------------

Compte de résultat

Formation et perfectionnement

Total Charges Formation et perfectionnement	-7'379'899.30
Total Recettes Formation et perfectionnement	11'192'907.08
Résultat avant de provisions Formation et perfectionnement	3'813'007.78
Constitution / Dissolution de provisions	-3'813'007.78
Résultat Formation et perfectionnement	0.00

Exécution, conseil, projets

Total Charges exécution, conseil, projets	-8'505'908.49
Total Recettes exécution, autres recettes	9'193'543.11
Résultat exécution, conseil, projets	687'634.62
Versement au fonds d'exploitation	-500'000.00

TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE	187'634.62
-------------------------------------	-------------------

Informations générales

Le champ d'application de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) a été étendu par Arrêtés du Conseil fédéral du 19 novembre 1998 (Arrêté initial) et du 12 décembre 2016 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020.

L'office de contrôle a pour tâches de vérifier le respect des dispositions de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, d'informer les travailleuses et les travailleurs assujettis à la CCNT et d'octroyer à des tiers des renseignements au sujet de la CCNT.

Par ailleurs, la CCNT soutient la formation et le perfectionnement en cours d'emploi des collaboratrices et collaborateurs obligatoirement assujettis à la CCNT, en prenant en charge une partie des coûts de la formation et de la compensation du salaire.

Les associations contractantes sont :

- GastroSuisse (employeurs)
- Hotel & Gastro Union (employés)
- hotelleriesuisse (employeurs)
- SCA Swiss Catering Association (employeurs)
- Syna (employés)
- UNiA (employés)

La Commission de surveillance est une société simple au sens de l'art. 530 Ss CO, sans but lucratif, dont le siège se trouve à Bâle.

En moyenne annuelle, l'office de contrôle a occupé en 2017 un total de 23 collaboratrices et collaborateurs (postes exprimés à plein temps).

Principes importants d'évaluation et d'établissement du bilan

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur la présentation des comptes et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (directives de novembre 2014). Les principes importants appliqués pour l'établissement du bilan et l'évaluation qui ne sont pas réglés dans le Code des obligations et dans les directives du SECO sont décrits ci-après.

Régularisations des contributions aux frais d'exécution

Les contributions aux frais d'exécution sont déclarées et payées chaque année par chaque établissement. La déclaration est effectuée en décembre de chaque année. Les régularisations (exercice d'imputation) font l'objet d'une estimation prudente de la Commission de surveillance sur la base de valeurs empiriques.

Recettes provenant des employeurs et des employés organisés et non organisés

Les recettes provenant des employés et des employeurs sont indiquées comme montant total pour chacune de ces deux catégories. Dans l'annexe, une distinction est faite entre employeurs et employés organisés ou non sur la base de quorums.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire déterminé en fonction de la durée d'utilisation économique attendue.

Indications concernant le bilan et le compte d'exploitation

Bilan

Actifs de régularisation

Comptes 2018	40.00
Régularisations pour les contributions 2017	1'500'000.00
	1'500'040.00

Provisions à court terme de la CCNT

Site Internet, application, etc.	50'000.00
TED	650'000.00
Vacances non prises	310'000.00
Nouveau champ d'application	450'000.00
Communication	116'188.10
Litiges juridiques	150'000.00
Prévoyance professionnelle LPP	100'000.00
Retraite anticipée	300'000.00
Nouvelle salle de séances	300'000.00
Ancienneté	100'000.00
Certification ISO	50'000.00
	2'576'188.10

Provisions à court terme formation et perfectionnement

Montants budgétaires 2017 encore non utilisés	3'813'007.78
---	---------------------

Provisions formation et perfectionnement

Progresso	850'000.00
Formation professionnelle	250'000.00
Concept de perfectionnement	800'000.00
Montants budgétaires 2017 non utilisés	15'687'312.28
	17'587'312.28

Compte d'exploitation

Exécution de la convention : recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16 %)	1'235'185.91
Travailleurs non organisés (84 %)	6'484'726.05
	7'719'911.96

Exécution de la convention : recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90 %)	909'500.00
Employeurs non organisés (10 %)	101'055.56
	1'010'555.56

Formation et perfectionnement : recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16 %)	1'583'571.69
Travailleurs non organisés (84 %)	8'313'751.34
	9'897'323.03

Formation et perfectionnement : recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90 %)	1'166'025.65
Employeurs non organisés (10 %)	129'558.41
	1'295'584.05

Encaissement

Charges d'encaissement des contributions	44'104.20
Charges de recouvrement de créances	315'944.07
	360'048.27

Charges de la commission de surveillance

Séances ordinaires	91'736.00
Séances supplémentaires	23'253.40
Président, Séances ordinaires	30'962.85
Président, mandats supplémentaires	27'000.00
Frais divers	62'186.90
Rapport de gestion	49'285.20
	284'424.35

Affectations aux partenaires sociaux pour l'exécution de la convention

Hotel & Gastro Union	570'000.00	
UNiA	330'000.00	
Syna	200'000.00	
Total employés		1'100'000.00
GastroSuisse	550'000.00	
hotelleriesuisse	403'370.00	
SCA Swiss Catering Association	146'630.00	
Total employeurs		1'100'000.00
		2'200'000.00

Affectations aux partenaires sociaux pour la formation et le perfectionnement

Hotel & Gastro Union	1'926'000.00	
UNiA	110'089.00	
Syna	4'800.00	
Total employés		2'040'889.00
GastroSuisse	1'177'000.00	
hotelleriesuisse	863'000.00	
SCA Swiss Catering Association	314'000.00	
Total employeurs		2'354'000.00
		4'394'889.00

L'office de contrôle ne rembourse aucun montant à des employeurs et des employés organisés.

L'office de contrôle n'alloue aucun montant à des commissions paritaires régionales.

Utilisation, par les partenaires sociaux, des montants alloués

(conformément aux indications des partenaires sociaux. Ceux-ci ont l'obligation de présenter tous les ans un rapport au SECO sur l'utilisation des fonds affectés à un but précis.)

	Exécution de la convention	Formation et perfectionnement
GastroSuisse		
Charges affichées	1'027'712	21'438'518
Affectation de la CCNT	550'000	1'177'000
Hotel & Gastro Union		
Charges affichées	1'562'824	4'801'110
Affectation de la CCNT	570'000	1'926'000
hotelleriesuisse		
Charges affichées	644'873	2'526'884
Affectation de la CCNT	403'370	863'000
SCA Swiss Catering Association		
Charges affichées	207'406	2'259'071
Affectation de la CCNT	146'630	314'000
Syna		
Charges affichées	481'550	21'600
Affectation de la CCNT	200'000	4'800
UNiA		
Charges affichées	3'903'200	412'300
Affectation de la CCNT	330'000	110'089

Formation et formation continue

Les collaboratrices et collaborateurs dont les rapports de travail sont obligatoirement assujettis à la CCNT au moment de leur inscription à un cours de formation ou de perfectionnement bénéficient d'une aide financière de la CCNT.

Les coûts de la formation (coûts d'écolage, charges administratives, coûts des moyens didactiques ainsi qu'éventuels émoluments d'examens) de même que la compensation du salaire sont couverts en grande partie au moyen des contributions aux frais d'exécution de la CCNT et des subventions cantonales.

En règle générale, la personne qui s'inscrit à un cours paie une taxe d'inscription s'élevant à 20% des coûts. Si la formation ou le perfectionnement est suivi avec succès, la moitié de la taxe d'inscription est remboursée.

Pendant les jours de participation à un cours de formation ou de perfectionnement, l'établissement paie le salaire ordinaire à la collaboratrice ou au collaborateur. Ce montant fait l'objet d'une compensation. Le montant journalier de la compensation du salaire dépend du stage de formation suivi.

Actuellement, les stages de formation suivants bénéficient d'un soutien :

- Fide-Cours de langue gastronomie/hôtellerie
- Progresso pour le personnel sans formation
- Progredir, projet de formation pour l'émigrante et l'émigrant
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Examens professionnels fédéraux
- Examens professionnels supérieurs fédéraux
- École supérieure EPD

Les montants budgétisés mais non utilisés sont alloués à des provisions. Ces provisions sont ensuite utilisées pour la couverture des coûts en cas de dépassements du budget.

Projets

Nouveau champ d'application

Le champ d'application de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés a été redéfini avec la déclaration de force obligatoire générale (DFOG) du 26 novembre 2013. Il s'ensuit que de nouveaux domaines de l'hôtellerie et de la restauration sont assujettis en vertu de nouvelles règles. Des examens systématiques sont maintenant en cours à leur sujet.

Pour ne pas surcharger l'organisation existante, un projet spécifique a été mis en place, avec des employées pour chaque région linguistique et des auxiliaires, pour procéder auprès des établissements aux clarifications nécessaires. Une décision relative à l'assujettissement peut être prise après ces clarifications. Seuls les établissements nouvellement assujettis de cette manière sont intégrés dans le système en place (contributions aux frais d'exécution, contrôles par sondages, plaintes, etc.). Des accords sont conclus avec d'autres organisations patronales dans des branches associées et avec des grandes entreprises qui ont leur propre CCT.

Nouvelle informatique

Conjointement avec une entreprise informatique (Comgate Solutions AG, Berne) et avec l'aide d'un chef de projet externe, une solution informatique complètement nouvelle est développée pour l'office de contrôle, en remplacement du système précédent qui date de 1998 et a atteint ses limites de capacités.

L'ensemble du processus de contrôle se déroule désormais sur la base de Workflows clairement définis. Les annonces, les rapports, etc., sont élaborés sous forme électronique à partir de modèles. Pendant un contrôle, l'inspecteur dispose sur place du soutien du système, en ce sens que toutes les indications et tous les dossiers de la base de données sont disponibles sous forme numérique et peuvent être utilisés automatiquement. Dans quelque 80% des cas, le rapport de contrôle concernant l'établissement peut être rempli et imprimé sur place et être remis à l'employeur avec les explications nécessaires. Tous les documents produits sont classés automatiquement dans le DMS (Data Management System).

Il s'ensuit une amélioration importante de l'assurance-qualité des contrôles, vu que l'ensemble des inspectrices et inspecteurs procèdent aux contrôles selon le même schéma, enregistré dans le système.

Jusqu'à la fin 2016 le système a été mis en œuvre complètement. Il fonctionne, avec quelques exceptions, sans problème.

Dans l'année 2017 on a la possibilité d'utiliser des statistiques. En train de l'implémentation de l'administration informatique on a commencé avec la formation continue et formation professionnelle continue. Ce va reprendre en 2018.

Communication

La campagne « CCNT – bonne pour tous » augmente le taux de notoriété de la Convention collective de travail auprès des employés et des employeurs, dans le but d'en améliorer l'application.

La campagne « Formations CCNT » a pour objectif d'informer les employés et les employeurs sur les formations et les perfectionnements bénéficiant du soutien de la CCNT. Elle met en avant les avantages pour l'établissement et pour le développement des collaboratrices et collaborateurs. Les premières activités publicitaires portent actuellement sur les stages de formation destinés au personnel d'exploitation sans formation professionnelle, l'objectif étant de toucher aussi le personnel sans formation spécifique.

Des demandes de la presse sont répondu de manière unifiée et professionnelle avec la création d'un service de presse.

Fonds d'exploitation de l'office de contrôle

Fonds dédié à la couverture des périodes sans convention (coûts de l'office de contrôle et de la formation), respectivement à la liquidation de l'office de contrôle en cas de cessation définitive de l'activité.

Bilan au 31.12.2017

Caisse, poste, banque	4'684'818.83
Titres	1'083'821.05
Total liquidités et titres	5'768'639.88

Créances	1'057'416.55
Total Actifs circulant	6'826'056.43

Capitaux propres **6'826'056.43**

Compte de résultat 01.01.2017 – 31.12.2017

Produits financiers	-1'753.74
Div. Produits d'exploitation	17'906.75
Mise de fonds	500'000.00
Total Produits	516'153.01

Excédent **516'153.01**

HOTEL & GASTRO
Union
depuis 1886

syna

UNiA
Le Syndicat.

SCA
SwissCateringAssociation

GASTRO SUISSE
Pour l'Hôtellerie et la Restauration

hotelleriesuisse
Swiss Hotel Association